

ADAPTER LE SCHÉMA DIRECTEUR À UNE ORGANISATION HOSPITALIÈRE AMBITIEUSE

Engagement 1

► Contexte

Les différentes fusions du CHRDS ont été l'occasion d'une répartition cohérente des activités : médecine, chirurgie, obstétrique et urgences sur le site de Neuilly, gériatrie aiguë et réadaptation sur Courbevoie, soins palliatifs et hébergement du sujet âgé (USLD) sur Puteaux. Une structure médico-sociale (CAMSP) vient compléter l'ensemble sur deux sites (Courbevoie et Colombes).

Le CHRDS connaît une évolution significative de son activité, notamment :

- La hausse constante du nombre d'urgences accueillies **(+ 50% en 10 ans)**
- L'augmentation significative du nombre d'accouchement **(2 000 à 2 700 en 10 ans)**
- La fermeture du service de pédiatrie de l'Hôpital Franco-Britannique, faisant du CHRDS le seul acteur du territoire dans ce domaine

► Objectifs

Le projet médical inspire l'exercice de recombinaison architecturale qui permettra de :

- Faire face aux enjeux des parcours patient en favorisant les alternatives à l'hospitalisation complète
- Répondre aux nouvelles attentes des usagers par des organisations innovantes
- Renouer avec l'équilibre financier

Les sites de Neuilly et Puteaux ont fait l'objet de restructurations antérieures. Mais, notamment sur Neuilly, la conception des locaux actuels date de plus de 20 ans. Le site de Courbevoie n'a fait l'objet d'aucune adaptation d'envergure depuis plus de trente ans.

Le schéma directeur immobilier est le fruit d'un projet ambitieux mêlant restructurations, réutilisation des rares espaces inoccupés et vieillissants, constructions de nouveaux bâtiments. Il imposera une forte rationalisation des espaces tertiaires et des zones de stockage. Enfin, il nécessitera pour son financement un engagement fort en termes de taux d'occupation et de développement d'activités ainsi que des aides financières, déjà initiées par l'attribution d'une première enveloppe de 17 millions d'euros par le Comité Régional pour l'Investissement en Santé (CRIS).

L'occupation des sites est dense et le CHRDS dispose de réserves foncières limitées. Sans un soutien institutionnel, l'établissement ne pourra pas assurer pleinement sa mue.

**Un projet médico-soignant cachant
une humanisation du projet hôtelier
au service des usagers**